



Reprise de société et salarié en fin de contrat.

Par **ft1999**, le **25/02/2012 à 19:08**

Bonjour,rnj'ai crée ma société au 1/9/2011 et repris le local et l'employé de la société précédente. rnAujourd'hui je suis convoqué devant les prud'hommes pour un salarié de la société précédente, embauché en CDD et dont le contrat c'est terminé le 13/8/2011. rnPourquoi les prud'hommes me convoque avec la société précédente ? Je ne peux pas répondre de ce salarié puisqu'il avait déjà quitté la société au moment de la reprise ? rnPouvez vous me conseiller et me dire comment faire auprès du conseil des prud'hommes.rnAvec mes remerciementsrnft1999

Par **pat76**, le **25/02/2012 à 19:20**

BonjourrrnVous vous présentez devant le Conseil des Prud'hommes et vous demandez déjà à voir le contrat.rnPeut être que l'ex-salarié demande une requalification du CDD en CDI.rnC'est la partie adverse qui a fait convoquer les deux sociétés.rnVous n'avez pas reçu de pièces de la partie demanderesse indiquant ce qui est réclamé?

Par **ft1999**, le **26/02/2012 à 10:23**

Bonjour et merci pour la réponse.rnEffectivement j'ai les conclusions et il demande n la requalification du CDD en CDI évoquant que les tâches étaient liées à une activité durable. Sachant que l'entreprise à fermé l'agence vers la mi août, il faut croire que l'activité n'était pas si durable. rnMoi j'ai crée ma société le 1/9, peuvent ils me contraindre à reprendre ce salarié ? rnCela me parait tellement absurde. rnMerci d'avance.rnft1999

Par **pat76**, le **26/02/2012** à **14:08**

Bonjour
Quel était le motif du CDD, remplacement d'un salarié absent, surcroît d'activité dans l'entreprise, contrat saisonnier ou contrat d'usage?
Quelle a été la durée de ce CDD qui s'est terminé le 13 août 2011?